

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 126 (2000)
Heft: 18

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE COMITÉ DIRECTEUR VOUS INFORME

Lors de sa séance du 3 août dernier, le comité directeur a examiné plus particulièrement les questions suivantes:

Budget 2001

Au moment d'entamer l'élaboration du budget 2001, le comité directeur avait énoncé quelques principes au début de l'été: ceux-ci ont pu être respectés et le budget présente un résultat légèrement positif, ce qui permet de constituer des provisions pour de futurs projets. Le budget est marqué par les travaux de synthèse dans le domaine de la normalisation (*Swisscodes*, *Swiss-conditions* et *Construction de tunnels*), le renforcement des activités des groupes professionnels, ainsi que de nouveaux projets comme, par exemple, la médiation en tant que prestation de membres de la SIA, ainsi qu'un nouveau thème prioritaire de la SIA et une journée SIA. En septembre, le comité directeur votera le budget qui sera remis à l'assemblée des délégués.

Affiliations collectives de la SIA

La SIA est membre de nombreuses organisations. Des sommes de l'ordre d'un quart de million de francs sont dépensées chaque année à cet effet, d'où la nécessité de contrôler périodiquement ces affiliations. Certaines d'entre elles étant nécessaires à une collaboration, elles sont à ce titre incontestées (comme dans le cas de l'ASN, l'Association suisse de normalisation, ou de la CSC, la Conférence suisse de la construction). Mais cette règle ne doit pas être générale et la SIA travaille avec de nombreuses organisations sans pour autant y être affiliée.

De fait, certaines affiliations concernent bien davantage les groupes pro-

fessionnels que la SIA Suisse. Aussi, lorsqu'un groupe professionnel estime qu'une organisation présente un intérêt pour lui, il y représentera la SIA à l'avenir. Quant à celles qui offrent un intérêt pour la SIA Suisse en tant que telle, elles seront rattachées à l'un des sous-comités de direction, qui devra veiller à des échanges actifs. Le comité directeur a résolu de modifier en ce sens la liste des affiliations collectives avec les groupes professionnels.

Offres d'assurance de la SIA

L'an dernier, la SIA a étudié avec différentes compagnies d'assurance plusieurs offres spéciales destinées à ses membres, concernant plus particulièrement la responsabilité civile professionnelle, l'assurance des personnes (effets et objets mobiliers, automobile) et l'assurance maladie. Le comité directeur s'est renseigné sur la situation de ces offres: compte tenu des délais de préavis relativement longs, il a défini une période d'essai de deux ans, au terme de laquelle les offres avantageuses pour les membres seront évaluées. Le comité directeur a également précisé les conditions générales en matière de publicité.

Consultation relative à la loi sur les handicapés

Le comité directeur a approuvé la proposition de la direction concernant l'abandon d'une prise de position détaillée relativement à la loi sur les handicapés. Dans sa requête, la SIA demande instamment qu'il soit fait référence à la norme actuellement en cours d'élaboration pour des constructions accessibles aux personnes handicapées dans l'ordonnance relative à la loi fédérale pour les réglementations techniques. Cette norme sera rédigée en liaison avec des représentants de maîtres d'ouvrages et d'organisations de handica-

pés. Une information sera en outre adressée à ces dernières pour leur permettre d'appuyer la demande de la SIA lorsqu'elles répondront à la consultation. Le comité directeur est convaincu qu'un renvoi aux normes SIA servira mieux cette cause, et que les ajustements requis seront ainsi plus simples à mettre en œuvre à l'avenir, comme le montrent certains exemples dans le domaine de la protection contre le bruit et les concours d'études.

Nouvelles réglementations sur les prestations et les honoraires et nouveau modèle de prestations

Le comité directeur a pris connaissance des premiers travaux relatifs à l'évaluation des réponses déjà obtenues dans le cadre de la consultation. Celles-ci doivent parvenir au secrétariat général avant la fin du mois de septembre. Selon les informations dont nous disposons, la série de règlements harmonisés (102, 103, 108 et 112) a été bien accueillie. Elle sera soumise à l'assemblée des délégués du 2 décembre 2000 et paraîtra en langues allemande et française dans le courant de février 2001. La version italienne sera éditée dès que possible, de même que les solutions assistées par ordinateur. A partir de février 2001, il est prévu d'organiser des réunions d'information d'une demi-journée dans les trois langues.

Conférence des présidents du 15 septembre

Pour le comité directeur, la conférence des présidents est une assemblée essentielle pour la formation de l'opinion. Parallèlement au budget statutaire 2001, la journée SIA prévue pour l'automne 2001, ainsi que le nouveau thème prioritaire SIA 2001 - 2003 y seront présentés et discutés. La question des prises de position de la SIA sur

Activité d'ici fin septembre 2000

	En hausse en %	Aucune variation en %	En baisse en %
Ensemble de la Suisse	22 (19)	68 (72)	10 (9)
- Architectes	14 (17)	73 (75)	13 (8)
- Ingénieurs	29 (20)	63 (70)	8 (10)
Plateau est + Zurich	24 (21)	65 (69)	11 (10)
Plateau ouest + Berne	28 (31)	68 (64)	4 (5)
Nord-ouest de la Suisse + Bâle	7 (7)	81 (77)	12 (16)
Suisse orientale + Saint-Gall	7 (12)	85 (74)	8 (14)
Tessin	2 (0)	67 (89)	31 (11)
Suisse romande	18 (16)	65 (73)	17 (11)
Suisse centrale	20 (14)	73 (85)	7 (1)

les projets de votations sera examinée, les votations énergétiques constituant un exemple d'actualité.

Eric Mosimann, Secrétaire général de la SIA

SITUATION DE L'EMPLOI DANS LES BUREAUX D'ÉTUDE

Reprise modérée au 2^{ème} trimestre 2000

Réalisée par la sia en collaboration avec le centre d'études conjoncturelles (KOF) de l'EPFZ, l'enquête sur la situation de l'emploi dans les bureaux d'études révèle une reprise modérée pour le 2^{ème} trimestre 2000.

L'état actuel des carnets de commande dans la branche des études est jugé satisfaisant par une majorité¹ de 27% des personnes interrogées. Quant aux montants sur lesquels portent les mandats acquis au cours du deuxième trimestre, ils suivent toujours une courbe ascendante, sauf dans le secteur des constructions publiques. Au total, une majorité de 19% des réponses font état d'une tendance à la hausse. Et pour la première fois depuis le début des années 90, c'est dans le secteur des travaux publics, suivi par le domaine industriel/commercial, que cette tendance est la plus marquée, tandis que dans la construction de logements, la valeur des marchés est pratiquement stable par rapport au 1^{er} trimestre. Sur la base des effectifs actuels, les carnets de commande sont remplis pour les 7,6 mois à venir.

¹ Les réponses fournies par les entreprises sont pondérées par le nombre d'employés, puis exprimées en pourcentages. Le solde correspond à la différence entre les proportions positives et négatives et traduisent la tendance dominante. Pour les bureaux d'architecture et d'ingénierie, les grandes, moyennes et petites entreprises font en outre l'objet d'une pondération en fonction leur importance.

Perspectives d'emploi pour le 3^{ème} trimestre 2000 (chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses)

Situation des affaires et marché de l'emploi

A la fin du mois de juin 2000, la marche des affaires était considérée comme bonne par 33% des personnes interrogées, contre 12% jugeant le contraire. Chez les architectes, le rapport se présente de manière analogue (30% contre 17%). Chez les ingénieurs, les avis positifs culminent même à 35%. Les bureaux d'étude importants sont toujours en tête. Une majorité de 33% des bureaux d'étude de dix collaborateurs ou plus annonce une situation des affaires convenable, tandis que les réponses positives l'emportent de 12% seulement pour les bureaux de moyenne importance et de 8% pour les petits.

L'analyse des pronostics quant à l'évolution de la situation et de l'emploi traduit une certaine réserve: un solde majoritaire de 12% des personnes sondées envisage de recruter du personnel au cours du troisième trimestre 2000. Là encore, les bureaux importants sont en première ligne: une majorité de 23% d'entre eux prévoient d'augmenter leurs effectifs vers la fin de septembre 2000, tandis que ces taux sont respectivement de 3% et 2% pour les petits et moyens bureaux.

Carnets de commandes

Comparée au trimestre antérieur, l'évolution des commandes suscite un peu moins d'optimisme: le solde positif est passé de 15% à 10% et de 23% à 16% chez les architectes et les ingénieurs respectivement. A nouveau, la taille de l'entreprise joue un rôle prépondérant: si une majorité de 16% des grands bureaux escompte une progression des rentrées de commandes, ces chiffres sont, respectivement, de 11% et 12% seulement pour les bureaux de moyenne et petite importance.

Evolution future des affaires

Les déclarations sur l'évolution probable de la situation des affaires pour la fin de l'année 2000 révèlent, une nouvelle fois, des attentes positives. Chez les architectes, une majorité de 11% prévoient une amélioration de leur situation, majorité qui s'élève même à 16% chez les ingénieurs. Si l'on examine les projections en fonction de la taille des bureaux d'études, il apparaît qu'une majorité de 13% et de 12%, respectivement, des petites et moyennes entreprises tablent d'ici la fin de l'année sur une amélioration de leur situation, tandis que ce chiffre est de 17% pour les bureaux importants.

Marche des affaires - Fin juin 2000

	Bonne en %	Satisfaisante en %	Mauvaise en %
Ensemble de la Suisse	33 (28)	55 (56)	12 (16)
- Architectes	30 (30)	53 (51)	17 (19)
- Ingénieurs	35 (26)	57 (60)	8 (14)
Plateau est + Zurich	39 (34)	55 (57)	6 (9)
Plateau ouest + Berne	39 (38)	50 (50)	11 (12)
Nord-ouest de la Suisse + Bâle	38 (21)	60 (75)	2 (4)
Suisse orientale + Saint-Gall	32 (26)	55 (48)	13 (26)
Tessin	22 (17)	37 (64)	41 (19)
Suisse romande	17 (17)	58 (54)	25 (29)
Suisse centrale	31 (30)	59 (48)	10 (22)

Evaluation de la conjoncture actuelle par régions (chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses)

Evolution des affaires - Pronostics d'ici fin décembre 2000

	Amélioration en %	Stagnation en %	Aggravation en %
Ensemble de la Suisse	22 (24)	70 (66)	8 (10)
- Architectes	23 (25)	65 (64)	12 (11)
- Ingénieurs	22 (23)	73 (67)	5 (10)
Plateau est + Zurich	21 (24)	71 (65)	8 (11)
Plateau ouest + Berne	22 (21)	74 (72)	4 (7)
Nord-ouest de la Suisse + Bâle	22 (16)	76 (70)	2 (14)
CH orientale + Saint-Gall	25 (19)	68 (73)	7 (8)
Tessin	14 (7)	51 (66)	35 (27)
Suisse romande	20 (27)	67 (60)	13 (13)
Suisse centrale	28 (21)	65 (69)	7 (10)

Estimation de la situation dans les 6 prochains mois (chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses)

Part des rénovations

Dans toutes les disciplines, les rénovations représentent toujours une part importante (35 à 40%) du volume d'études. Pour le deuxième trimestre, les rénovations correspondent à 47% de l'ensemble des projets chez les architectes et à 26% chez les ingénieurs.

Honoraires

Seule une majorité de 3% (contre 6% au trimestre précédent) craint encore une nouvelle baisse des honoraires pour le trimestre en cours; un pronostic qui est partagé par les représentants de toutes les disciplines et indépendamment de la taille des bureaux.

**Walter Huber, secrétariat
général de la sia**

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU GROUPE PROFESSIONNEL ARCHITECTURE

En adoptant ses nouveaux statuts, la sia a défini quatre nouveaux groupes professionnels qui, désormais, traiteront d'une manière indépendante les questions propres à leurs branches d'activités respectives, tant au sein de la sia que dans leurs contacts extérieurs. Les sociétés spécialisées de la sia peuvent se rattacher à un ou deux des groupes professionnels. L'organe faïtier

des groupes professionnels est le conseil du groupe professionnel, composé des représentantes et représentants des sections et des sociétés spécialisées de la sia.

Le conseil du groupe professionnel Architecture s'est réuni à Berne en avril dernier pour y tenir sa première séance. Il se compose de 26 membres: 19 délégués des sections et 7 issus des deux sociétés spécialisées GSA et GCO. Après avoir débattu des objectifs du groupe professionnel, le conseil a élu dans un premier temps un comité provisoire, chargé de gérer les activités du groupe jusqu'à la prochaine assemblée plénière qui se tiendra dans le courant de l'automne. Ce comité réunit Lorenz Bräker (Lausanne), Gilbert Favre (Sion), Elisabeth Garcia-Forster (Genève), Daniel Gerber (Zurich), Remo Halter (Lucerne), Bruno Huber (Lugano), Jachen Kőnz (Lugano), Georges Rhally (Fribourg), Beate Schnitter (Zurich) et Michel Tanner (Boudry). La présidence du comité se trouve encore vacante. Monika Jauch-Stolz (Lucerne) et Olivier Galetti (Lausanne) assureront la liaison avec la Direction de la sia, et Klaus Fischli se chargera du suivi au Secrétariat général.

Le comité se réunit actuellement une fois par mois. Il a provisoirement défini ses principaux axes d'activité comme suit:

- communication vers l'extérieur (améliorer les conditions externes qui influent sur l'exercice de la profession, à savoir, augmenter la rentabilité de l'architecture et des prestations des architectes, promouvoir la valeur du label sia);
- activités internes (instruments nécessaires à l'exercice de la profession, formation et perfectionnement professionnel, définition de l'image de la profession, protection des titres);
- contribution à l'activité de la sia dans son ensemble (par ex. commission professionnelle, admission des membres, assemblée des délégués).

L'élaboration de projets concrets, sur les plans interne et externe définis, est maintenant en cours. Dans les semaines à venir, la priorité ira à la rédaction d'une prise de position sur la nouvelle mouture du règlement concernant les prestations et honoraires, ainsi que sur le modèle de prestations. Pour la prochaine séance de son conseil, le groupe doit en outre établir une liste de propositions pour l'élection d'un président ou d'une présidente au comité et au conseil d'honneur.

Klaus Fischli, Groupes professionnels sia

AIDE AUX BUREAUX D'ÉTUDE POUR LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

La solution globale de la SIA pour l'application de la directive 6508 de la CFST

Depuis le début de cette année, le thème «Sécurité au travail et Protection de la santé» préoccupe le monde économique suisse. La directive 6508 correspondante de la CFST, qui formule les dispositions de la nouvelle loi sur l'assurance accident, doit à présent être

appliquée dans son intégralité. Pour la directive entrée en vigueur le 1.1.96, la période de transition a pris fin le 1.1.00; son application est donc dès à présent soumise à contrôle.

Sont concernées toutes les entreprises employant plus de cinq personnes ou assujetties à une prime accidents du travail de plus de 0,5%. L'application de la directive CFST est donc une obligation légale, qui ne peut plus être repoussée à une date ultérieure et qui concerne également de nombreux bureaux d'études.

La sécurité au travail et la protection de la santé vont aujourd'hui de soi pour une entreprise compétitive. Dans de nombreux secteurs d'activité, le capital humain constitue le facteur de succès le plus important. Non seulement les connaissances pratiques et la compétence, mais aussi la santé physique et psychique des collaborateurs revêtent une importance primordiale pour la continuité et la qualité des prestations. Outre des économies de coûts – en matière de primes d'assurance et de frais administratifs notamment –, l'attrait d'une entreprise pour de nouveaux collaborateurs qualifiés, de même que sa crédibilité vis-à-vis de la clientèle constituent des avantages de marché non négligeables. L'application de la directive CFST permet ainsi d'accroître sensiblement le facteur «sécurité interne» de l'entreprise.

En collaboration avec la commission pour la sécurité au travail, la médecine du travail et le management qualité (AAQ), la SIA a mis au point un modèle pour l'application de la directive CFST dans les bureaux d'étude. Cela a débouché sur la «Solution globale pour les bureaux d'étude», un instrument simple et pratique qui assure l'application des prescriptions légales et qui a déjà été adopté par quelque cent vingt entreprises. Lors de formations d'une demi-

journée, dispensées en mai et juin 2000, des spécialistes du AAQ ont explicité la nouvelle directive, ainsi que les moyens et documents nécessaires à son application. L'objectif était de permettre aux entreprises d'assurer l'organisation et le maintien de la sécurité et de la protection de la santé au travail au plan interne sans frais inutiles (sur simple demande, toute la documentation était aussi disponible sous forme «électronique»). Les premiers cours ont laissé aux participants une impression globalement positive.

De nouveaux cours sont prévus à Zurich et Lausanne à l'automne 2000 (les 3 octobre et 7 novembre à Zurich; le 2 novembre à Lausanne), complétés par un nouveau module, à savoir des informations sur l'Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst) entrée en vigueur le 1.7.00. Renseignements complémentaires et inscriptions: sia form, administration des cours, Zollikerstrasse 234, 8008 Zurich, tél. 01/283 15 58 ; fax 01/388 65 55

SECTION NEUCHÂTELOISE

Candidature de membre individuel

M. *Philippe Gossin*, né en 1961, architecte dipl. EPFL

Candidatures de membres associés

M. *Olivier Arrigo*, né en 1951, ingénieur-technicien, inscrit au REG B

M. *Claude-André Fornachon*, né en 1945, architecte, inscrit au REG B

M. *Paul Nagel*, né en 1964, architecte, inscrit au REG B

M. *Gérald Pauchard*, né en 1923, architecte dipl. ETS, inscrit au REG B

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'art. 7 des statuts de la section, ils ont la possibilité d'adresser au comité leurs remarques ou oppositions éventuelles, ceci dans un délai de 15 jours à compter de la présente publication.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises pour approbation au Comité central de la SIA à Zurich.

NOUVEAUX MEMBRES INDIVIDUELS DE LA SIA

Durant le premier semestre 2000, la sia a accueilli septante-huit nouveaux membres individuels. On trouvera ici les noms des nouveaux affiliés aux sections romandes et tessinoise, à qui nous souhaitons la bienvenue.

Quant à la liste correspondante des nouveaux membres associés, elle sera publiée dans un numéro ultérieur.

Section genevoise

Chevalley Damien, arch., Genève
von Düring Christian, arch., Le Grand-Saconnex

Section jurassienne

Fischer Michael, ing., Porrentruy
Girard Jean-Claude, arch., Genève
Stähelin Jean-Philippe, arch., Delémont

Section neuchâteloise

Bernauer Stephan, arch., Chézard-St-Martin
Mauler Olivier, ing., Colombier

Sezione Ticino

Colombo Crivelli Giovanna, ing.,
Bosco Luganese
Gilardi Francesco, ing., Muralto
Pervangher Gionata, ing., Airolo
Salmaso Thomas, arch., Gerra Piano

Section vaudoise

Baertschi Markus, arch., Lausanne
Bircher Alexandre, ing., Fully
Carnal Pierre-Luc, ing., Sottens
Farra Bassel, arch., Lausanne
Jedwab Michael, ing., Lausanne
Lecannuet Fabienne, ing., Gex
Perez-Duenas Eliseo, géol., Lausanne
Zhang Zhengmao, arch., Lausanne

Section Valais

Cittolin Stefano, arch., Martigny
Karlen Dominik, Geomatik-Ing., Visp
Pidoux Christophe, arch., Sion

CHANGEMENT DU SYSTÈME D'IMPOSITION DE LA «VALEUR LOCATIVE»

Le Département fédéral des finances propose de supprimer la déduction fiscale des frais d'entretien des immeubles et des dépenses engagées en faveur des économies d'énergie.

Or, dans la mesure où ce projet s'oppose clairement aux objectifs poursuivis par la Société suisse des ingénieurs et architectes, la sia estime qu'il doit être refusé.

Dans notre pays, la qualité de la construction présente un niveau comparativement élevé et le problème de la dégradation des immeubles y est de surcroît pratiquement inconnu. Cela tient en partie au fait que les frais d'entretien des immeubles se voient allégés par des déductions fiscales.

Le changement de système aujourd'hui proposé par la Confédération a donc de fortes chances de se répercuter de manière négative sur le patrimoine architectural, soit sur la qualité de notre cadre de vie, mais aussi sur l'environnement et l'image de la branche de la construction en Suisse.

C'est la raison pour laquelle, même si un changement de système devait être envisagé, la sia suggère de ne pas supprimer la déduction des frais d'entretien (que ceux soient forfaitaires ou réels), ni les abattements fiscaux admis pour des investissements destinés à favoriser la protection de l'environnement.

Dans sa prise de position, la sia souligne que, dans le cas d'une abolition de l'imposition de la valeur locative et d'une suppression de la déduction fiscale des intérêts hypothécaires, il conviendrait de prévoir des mesures parallèles au profit des nouveaux propriétaires (déduction dégressive et limitée dans le temps des intérêts hypothécaires, par exemple).

Maintien de la substance bâtie

La durabilité dans le domaine de la construction passe, notamment, par l'entretien, la maintenance et la rénovation du bâti existant. Les avantages fiscaux concédés à la restauration et aux investissements pour la protection de l'environnement soutiennent ces objectifs.

L'environnement construit étant une composante essentielle de l'identité culturelle d'un pays, l'entretien et la sauvegarde des constructions participent à la préservation de ses valeurs d'identification culturelles.

Si les dépenses en faveur de la protection de notre environnement ne sont fiscalement plus déductibles, elles seront moins importantes à l'avenir. Selon l'OFEFP, 75% environ de l'énergie utile consommée en Suisse l'est pour le chauffage. «La combustion de produits dérivés du gaz naturel et du pétrole pour le chauffage et le trafic est la première cause de pollution de l'air. La recherche de techniques énergétiques nouvelles et performantes est donc une recherche au service de l'environnement.» (Office fédéral de l'énergie). La déductibilité des dépenses engagées pour la protection de l'environnement permet non seulement de prévenir une aggravation de la pollution, mais augmente aussi l'efficacité énergétique et stimule la recherche et le développement de technologies d'avenir en matière de réduction de la consommation. La place économique suisse s'en trouve indirectement renforcée.

Si les frais de restauration des monuments historiques ne sont plus déductibles, cela peut entraîner la défiguration insidieuse de sites et d'édifices qui méritent protection. Un capital essentiel de l'industrie suisse du tourisme sera ainsi en danger. Et si, en l'absence

d'incitation fiscale, les particuliers cessent d'entretenir correctement leur patrimoine historique privé, l'Etat se verra de plus en plus souvent contraint de prendre le relais.

Enfin, la suppression des abattements fiscaux pour frais d'entretien et de rénovation des logements occupés par leurs propriétaires s'avère contraire au mandat constitutionnel de la Confédération, qui est de promouvoir la propriété du logement.

**Charles von Büren, RP et
information sia**

NOUVEAUTÉS DANS LA COLLECTION DES NORMES

Dans sa séance du 22 août dernier, la Commission centrale des normes et règlements (CNR) a approuvé la publication des documents suivants, qui seront disponibles dès octobre:

- SIA 191/1, «Tirants d'ancrage passifs (clous) à adhérence totale»
- M 2019, «Renforcement de la sécurité dans les ascenseurs et monte-charge existants»

La CNR a par ailleurs prorogé de trois ans la validité des cahiers techniques suivants:

- M 2004, «Cahier technique pour la recommandation SIA 451»
- M 2008, «Manuel pour le câblage de communication»

Quant aux deux textes ci-dessous, ils ont été retirés de la collection des normes SIA:

- M 2013, «Valeurs de calcul du coefficient de conductibilité thermique» (remplacé par SIA V279)
- SIA 411, «Application des unités SI au domaine de la construction»